

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures,
le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 27

procurations 11:

votants : 38

Date de convocation :
20 juin 2023

PRESENTS : G ZORITCHAK, S BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L VESIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D JUTEAU, D CHAPPOT, J CHEVALIER, D BESSON, E BATTISTELLA, JP SERVANT, A MAGNIN, A AYE, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT, F GUILLET,

REPRESENTES : A RIESEN par G ZORITCHAK, M GENOUD par N LAKS, C CACOUAULT par V LECAQUE, M SALLIN par M GRATS, S LOYAU par J CHEVALIER, G NICOU par D BESSON, JC GUILLON par V LECAUCHOIS, P DURET par I ROSSAT-MIGNOD, H ANSELME par A MAGNIN, C DURAND par A AYE, L JACQUET par M SECRET

EXCUSES : L DUPAIN, M-N BOURQUIN

ABSENTS : Nathalie LAKS, J-L PECORINI, P CHASSOT, S KARADEMIR, S DUBEAU, J LAVOREL, L CHEVALIER, C MERLOT, B FOL

Secrétaire de séance : Madame VINCENT Carole

Délibération n° 20230626_cc_fin59

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Il est donné lecture des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022 pour le Budget annexe Transport à la demande.

Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par Monsieur le Trésorier et se résument ainsi :

Budget annexe Transport à la demande	Budget Prévisionnel 2022	Compte administratif 2022
Recettes d'exploitation	81 539,00 €	80 844,46 €
Dépenses d'exploitation	81 539,00 €	80 844,46 €
Solde d'exploitation	- €	0,00 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	- €	0,00 €
RESULTAT d'exploitation	- €	0,00 €
Recettes d'investissement	539,00 €	539,00 €
Dépenses d'investissement	539,00 €	- €
Solde d'investissement	- €	539,00 €

Reprise Résultat N-1	1 078,00 €	1 078,00 €
RESULTAT d'investissement (sans RAR)	- €	1 617,00 €
Solde des restes à réaliser	- €	- €
RESULTAT d'investissement (avec RAR)	- €	1 617,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	- €	1 617,00 €

Vu l'article L2131-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20230626_cc_fin_50 portant approbation du compte de gestion 2022,

Sous la présidence de Michel DE SMEDT, Pierre-Jean CRASTES, Président, ayant quitté la séance,

DELIBERE

Article 1 : d'arrêter, tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement, les résultats du compte administratif 2022 du Budget annexe Transport à la demande tels que mentionnés ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance

Carole VINCENT



Le Président,

Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.